

## PONTCHARRA

# Amitié Pontcharra Rovasenda passe à une direction collégiale



*Le binôme présidentiel est constitué de Giuseppe Salemi (2<sup>e</sup> en partant de la gauche) et Sandrine Boizot (dernier rang devant la porte, en blanc). Photo Agnès Bernes*

Dernièrement, les 13 membres du nouveau conseil d'administration de l'association Amitié Pontcharra Rovasenda (APR) ont élu son nouveau bureau. Angelo Grande avait rejoint le conseil.

Pour la première fois, la présidence sera en direction collégiale, avec le binôme Sandrine Boizot et Giuseppe Salemi, qui auront un pouvoir égal. Bruno Mathon reste secrétaire et Mireille Boizot trésorière.

En ce qui concerne les membres de droit, le maire de Rovasenda Federico Carola a confirmé la représentation de la commune par Ileana Vezzù-Forchini, avec l'accord de celle-ci. Pour la commune de Pontcharra, on sait que la conseillère municipale Hélène Coradin a reçu la délégation à la coopération décentralisée et au jumelage : il sera à confirmer si elle sera désignée membre de droit au sein d'APR.

Ces nouvelles désignations font suite à l'assemblée générale du 13 mars, ayant commencé par un hommage à Georgette Bernard, qui avait participé à la création du jumelage en 1972, et à la création d'APR dont elle avait été administratrice et vice-présidente pendant de nombreuses années, Adeline Assuta, qui avait été administratrice investie aux côtés de son époux Jean, et Jean Carraro.

### • Des projets

De septembre à novembre 2025, le président Philippe Malaval, Giovanni Galleggianti et Romane Baudis avaient démissionné.

En 2025, un compte Instagram a été créé et complété le site internet et la page Facebook.

Les statuts ont été modifiés en assemblée générale extraordinaire, avec notamment un changement dans le fonctionnement du conseil d'administration et dans la liste des membres de droit.

Les prévisions pour l'année 2026 comprennent la participation à la fête patronale de Rovasenda les 30 et 31 mai, la Fête de la Rosière de Pontcharra des 29 et 30 août, le forum des associations du début septembre, le Téléthon du 5 décembre, et le marché de Noël si l'association est retenue. D'autres animations sont en interrogation.